ENTENTE
DE DÉVELOPPEMENT CULTUREL

VILLE DE QUÉBEC Québec

Appel de candidatures

Murale – avenue Maguire

La Ville de Québec fait appel aux artistes visuels professionnels de son territoire pour la réalisation d'une murale qui occupera le mur nord du 1303, avenue Maguire (annexe1). Le projet vise à dynamiser et créer un site d'intérêt sur l'artère commerciale du secteur.

Cet appel de candidatures vise à :

- Enrichir le paysage urbain et contribuer à l'attractivité de la ville;
- Mettre en valeur l'identité de Sillery;
- Offrir aux citoyens une fenêtre sur l'art;
- Mettre en lumière la production des artistes visuels de Québec.

L'appel de candidatures est lancé dans le cadre du programme de murales et de vidéoprojections architecturales, financé par l'Entente de développement culturel intervenue entre la Ville de Québec et le gouvernement du Québec.

Le site d'implantation de l'œuvre

La murale à réaliser occupera le mur nord du 1303, avenue Maguire, l'artère commerciale principale de Sillery, un quartier d'intérêt qui abrite un site patrimonial.

D'une dimension approximative de 6,5 mètres de hauteur sur 13,5 mètres de largeur, le mur ciblé offre une belle visibilité au cœur de la rue.

Programme de l'œuvre

La murale sera peinte sur la surface identifiée à l'annexe 1.

Avant de concevoir la murale, l'artiste sélectionné sera appelé à participer à un maximum de trois rencontres avec des acteurs du milieu dans le but de connaitre ce qui distingue Sillery et de créer une œuvre qui mettra en valeur cette communauté. L'œuvre devra ainsi représenter l'identité du quartier à la lumière des informations recueillies auprès des groupes suivants :

1 – La Société d'histoire de Sillery (pour mieux connaitre l'histoire, le patrimoine, les lieux et événements emblématiques de Sillery);
2 – La Société de développement économique Maguire (pour apprivoiser l'artère qui accueillera la murale, son dynamisme, ses caractéristiques, ses usagers, sa place dans la communauté);
3 – Le Conseil de quartier de Sillery (pour mieux connaitre les citoyens, leurs intérêts et leurs préoccupations).

Le lieu et le moment de ces rencontres sont à déterminer en fonction des disponibilités des personnes concernées.

L'œuvre devra aussi s'intégrer à son environnement, donner une nouvelle identité au secteur et proposer une expérience aux citoyens de tous les milieux qui fréquentent l'artère.

La murale devra aussi :

- Être de facture contemporaine (actuelle);
- Être une œuvre originale réalisée en concordance avec la démarche de l'artiste et en considération du contenu des rencontres.
- Être significative pour les citoyens;
- Considérer les différents points de vue permettant l'appréciation de l'œuvre murale par les citoyens en repos sur les terrasses environnantes ou en mouvement sur l'artère.

BUDGET

Le budget total pour la réalisation du projet ne doit pas excéder 35 000 $.

L'artiste sélectionné devra déposer un budget ventilé, qui doit inclure :

- La conception de la murale sous forme de maquette;
- Les honoraires et les droits d'auteur de l'artiste;
- Le coût des matériaux et des services (apprêt et peinture de qualité, main-d'œuvre, machinerie, outillage et accessoires) requis pour la réalisation de l'œuvre;
- Les coûts de nettoyage et de préparation des surfaces;
- Les frais de remise en état des lieux, le cas échéant;
- Les frais d'élaboration du dossier complet de l'œuvre comprenant des photographies des différentes étapes de réalisation pour des fins non commerciales ainsi que de la liste des matériaux utilisés et leurs fiches techniques ;
- L'application d'une protection antigraffitis;
- Les frais relatifs à la participation aux rencontres ;
- Les dépenses relatives aux déplacements;
- Une assurance responsabilité civile de deux millions de dollars (2 000 000 $) pour toute la durée du projet (réalisation)
- Un budget d'imprévus de 10 %.

CALENDRIER

Lancement de l'appel à candidatures par avis public	30 avril 2025
Date limite de dépôt des candidatures	27 mai 2025
Rencontre du comité pour la sélection de l'artiste	semaine du 9 juin 2025
Rencontre avec les organismes	entre le 16 et le 27 juin 2025
Présentation du concept final de l'œuvre murale	15 août 2025
Réalisation de la murale	septembre et octobre 2025
Inauguration	automne (à déterminer) 2025

DÉPÔT D'UNE PROPOSITION

Les artistes professionnels souhaitant participer à cet appel de candidatures doivent transmettre les documents suivants :

- **Fiche d'identification** disponible sur le site Internet de la Ville de Québec à l'adresse suivante : ville.quebec.qc.ca/murales.
- **Lettre d'intérêt et d'intention, dans laquelle figure** la motivation de l'artiste à participer à ce projet (texte ne dépassant pas 500 mots).
- **Démarche artistique** (maximum d'une page en format lettre).
- **Curriculum vitæ** (maximum de cinq pages en format lettre).
- **Dossier visuel** d'un maximum de 10 images numériques qui sont significatives au regard du présent appel de candidatures, accompagnées d'une liste descriptive détaillant, pour chacune d'entre elles : le titre, l'année de réalisation, les dimensions (mesures métriques seulement), les matériaux. Chaque image numérique ne doit pas dépasser 1,5 Mo.

CONDITIONS D'ADMISSIBILITÉ

L'artiste demandeur doit :

- Déposer sa demande en son nom propre.
- Avoir la citoyenneté canadienne ou le statut de résident permanent.
- Résider à Québec (une preuve de résidence est requise : photo du permis de conduire, copie récente d'une facture d'électricité ou de câblodistribution portant l'identité et l'adresse de l'artiste).
- Se déclarer artiste professionnel au sens de la loi sur le statut de l'artiste, c'est-à-dire qu'il doit :
  - créer des œuvres ou pratiquer un art à son propre compte;
  - avoir une reconnaissance de ses pairs;
  - diffuser publiquement des œuvres dans des lieux ou un contexte reconnu par ses pairs;
  - posséder un parcours académique ou un parcours professionnel qui vient confirmer sa compétence dans son champ d'activité.

CRITÈRES

Les candidatures seront analysées par le comité d'œuvres murales de la Ville de Québec auquel se joindra un représentant des citoyens. Les critères sont les suivants :

- Intérêt pour le projet (par la lettre)
- Excellence et qualité des projets réalisés
- Créativité et originalité de la démarche artistique
- Expérience dans la réalisation de projets comparables

Ni honoraires ni indemnités ne seront versés à cette étape.

Un seul artiste sera sélectionné.

DÉPÔT D’UN PROJET

La date de dépôt pour cet appel de propositions est fixée au **27 mai 2025 à 23 h 59.**

Les demandeurs doivent transmettre tous les documents requis
à artpublic@ville.quebec.qc.ca

RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

Isabel Gagnon, conseillère en art public et en culture
Service de la culture et du patrimoine
Ville de Québec
isabel.gagnon@ville.quebec.qc.ca

Annexe 1
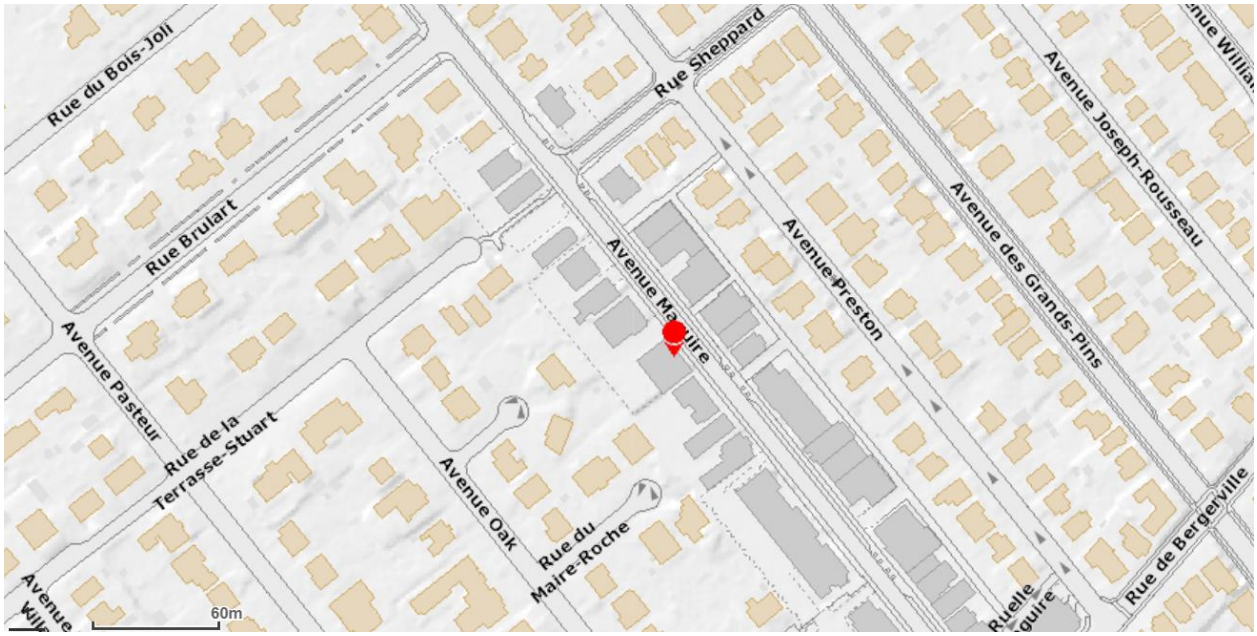
1303, avenue Maguire